

Appel public à candidature pour l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges

Du 19 au 21 novembre 2024, la communauté universitaire de l'Université de Limoges a renouvelé ses représentants dans les différents conseils centraux, notamment son Conseil d'Administration. Le conseil d'administration comprend 36 membres dont 16 représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs en exercice dans l'établissement dont 8 représentants des professeurs et assimilés, 6 représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de formation continue inscrits dans l'établissement, et autant de suppléants, 6 représentants des personnels ingénieurs, administratifs et techniques et de bibliothèque en exercice dans l'établissement et 8 personnalités extérieures à l'Université désignées dans les conditions prévues à l'article L. 712-3 II du Code de l'éducation.

Conformément à cet article et aux statuts de l'Université en Limoges pris en leur article 2, les personnalités extérieures, qui comprennent autant de femmes que d'hommes, se répartissent de la manière suivante : trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, un représentant des organismes de recherche, entretenant des relations avec l'Université et **quatre personnalités extérieures à l'Université**.

L'Université de Limoges lance ainsi, aux fins de pourvoir ces quatre sièges réservés aux personnalités extérieures, un appel public à candidature correspondant aux profils suivants :

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- une personne représentante des organisations représentatives des salariés ;
- une personne représentante d'une entreprise employant moins de 500 salariés ;
- une personne représentante d'un établissement d'enseignement secondaire.

Parmi ces quatre personnalités extérieures, **au moins une doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université de Limoges**.

L'envoi par voie électronique ou l'envoi postal des déclarations de candidatures commence le **jeudi 28 novembre 2024 à 12h00** (Heure de Paris-France) et doit être effectué au plus tard le **11 décembre 2024 à 12h00** (Heure de Paris-France).

Les déclarations de candidatures sont accompagnées des pièces justificatives suivantes :

- Une photocopie de la pièce d'identité ;
- Un Curriculum Vitae (CV) ;
- Une lettre d'intention.

Les déclarations de candidatures dûment remplies et accompagnées des pièces justificatives précitées sont adressées :

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale :
Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Limoges, 33 rue
François Mitterrand, 87032 Limoges cedex ;
- soit sous format numérique à l'adresse électronique : daji@unilim.fr

La désignation des personnalités extérieures du présent arrêté sera effectuée lors de la réunion du conseil d'administration du mardi 17 décembre 2024 à partir de 9h00.